

L'INFOLETTRE

de la Mairie



Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence)

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



L'humour est la plus saine des lucidités

ÉTÉ 2023



Les Tacots de Venizy

course de caisses à savon

Dimanche 17 septembre

ANIMATIONS

Caisses à savon

Le comité associatif réunissant les Amis du clocher et du patrimoine, le Foyer rural et l'Amicale des sapeurs-pompiers de Venizy organise « Les Tacots de Venizy ». La course se déroulera le dimanche 17 septembre sur une grande partie (1km300) de la longue descente sinueuse du Montelard vers Vigny.

Entrée gratuite et parking assuré pour le public. Buvette et petite restauration.

Pour les plus jeunes des structures gonflables seront installées.

Récompenses pour les 3 premiers et le « véhicule » le plus original !

Règlement, détails et inscriptions sur le site municipal (venizy.fr) ou sur la page Facebook de l'association « Les Amis du clocher et du patrimoine de Venizy ».

Contact téléphone : 03 86 35 26 09 ou 06 07 40 31 92.

PS : On cherche des bénévoles pour encadrer cette journée !.



FÊTE NATIONALE



13 JUILLET :

À partir de 20h restauration (pompiers) et buvette (foyer rural)
21 h distribution des lampions pour la retraite aux flambeaux qui démarrera à la tombée de la nuit
23h tir du feu d'artifice suivi du bal (musique assuré par un DJ) avec buvette

14 JUILLET:

13h inscription (gratuite) au concours de pétanque
15h animations diverses (structures gonflables et jeux)
18h30 Apéritif (municipalité) suivi du barbecue des pompiers.

Vide-greniers 15 août

2€ le m linéaire + 1m gratuit par foyer. Seuls les veniziens peuvent réserver leur emplacement en l'indiquant la veille par une affiche apposée sur leur porte. Merci de ne pas stationner dans les rues concernées (rue des Forges, de l'Hôpital du Bouton, parking de la poste)

VIDE-GRENIERS



15 AOÛT

Renseignements : 06 88 49 65 25

Concert 23 septembre

L'amicale des Pompiers propose un concert avec le groupe « Ouest » standards de la pop et du rock français et international. Maison de la Culture. 21 h, entrée gratuite, petite restauration à partir de 19h.

CITOYENNETÉ

Bruit – obligations diverses

Tontes et travaux bruyants

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
De 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés

Et la musique ?

Du rap à l'accordéon en passant par la musique classique, chacun à ses goûts musicaux. Pensez juste à la tranquillité de vos voisins qui n'ont pas à les supporter plus que nécessaire.

Une petite fête entre amis ?

Pourquoi pas quand ça reste exceptionnel. Ayez la courtoisie de prévenir le voisinage lorsque vous envisagez de dépasser les seuils acceptables de quelques décibels...

Abords des propriétés

J'entretiens mon trottoir !



Balayage, désherbage, démoussage...

Il est de la responsabilité de l'habitant, si la vue d'herbe le dérange, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, **sans produits chimiques**.

Si désormais les agents ne désherbent plus les pieds de façades, c'est pour mieux se concentrer sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, afin de faciliter le ruissellement des eaux et éviter la dégradation des revêtements des trottoirs.

Entretien des cours d'eau par les riverains

Selon l'article L215-14 du Code de l'environnement, c'est le propriétaire riverain qui doit assurer l'entretien régulier d'un cours d'eau non domanial.

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. (détails des articles de la loi sur le site municipal)

ÉCOLES

Les effectifs sont encore bien faibles et font craindre des fermetures de classes dans le regroupement pédagogique.

La municipalité regrette que certains parents veniziens ne scolarisent pas leurs enfants dans les écoles de la commune à l'issue de leur cycle en maternelle.

62 enfants seulement constituent pour le moment l'effectif global pour la rentrée.

AILLEURS

Festival Othe-Armance



Contact info/resa : 03 25 42 70 63
Email : administration@festivalenothie.org

Festival du Chablisien.



Yonne Tour Sport



Le Yonne Tour Sport est une manifestation itinérante, où chaque étape correspond à une commune différente. L'objectif est de couvrir l'ensemble du département sur la totalité de la manifestation, en veillant à proposer, sur une semaine, une date par secteur du département. Selon les possibilités et les contraintes de la manifestation, l'objectif est également de proposer, au minimum, une date par canton. Les activités proposées, selon les intempéries, le personnel disponible et la place sur site, peuvent varier.

Voir les dates sur le site municipal.

Bénévolat



Une antenne des « Restos du Cœur » a ouvert ses portes à Briennon en avril dernier. Compte tenu de la situation économique difficile, les bénéficiaires sont encore plus nombreux qu'envisagé. Pendant l'été, il va manquer pas mal de bénévoles pour assurer la distribution des denrées alimentaires. Si vous souhaitez donner un coup de main, il sera le bienvenu !
Les restos sont ouverts le vendredi de 9h à midi et de 14 à 16h.
Vous pouvez prendre contact directement en vous rendant sur place ou en appelant le 09 75 78 85 98 aux horaires ci-dessus. Par avance, merci !